

Mutation intra-académique Orléans-Tours 2018

Fiche de suivi par vos élu.e.s SUD éducation

envoyer cette fiche scannée à contact@sud-education-loiret.org,
ou demander la version modifiable et envoyer à la même adresse mél
Pour toute question : à la même adresse mél ou au 02 38 83 58 29



NOM : **Prénom** :

Nom d'usage : Date de naissance :

Adresse postale :

Tél : **Mél** :

DISCIPLINE : Option postulée¹ :

Corps et grade : ¹ pour enseignant.e.s STI2D

SITUATION ADMINISTRATIVE² : Titulaire d'un poste / TZR / ATP / Stagiaire 2017/18

Affectation 2017/8 :

cette affectation depuis le :

Etablissement^{2,3} : REP+ / REP / lycée ex APV / lycée ex ECLAIR / EREA

Si titulaire : date de titularisation : Echelon au 01/09/17 :

Si stagiaire^{2,4} : ex-non titulaire E.N. / ex-titulaire E.N. Echelon au 01/09/17 :

TYPE DE DEMANDE si particulière^{2,3} : (entourer les mentions qui vous concernent)

Mesure de carte scolaire / Au titre du handicap / BOE / Vœu préférentiel départemental

Réintégration / Changement de corps suite à détachement / Changement de discipline

Rapprochement de conjoint.e^{5,6} / Séparation de conjoint.e.s - nombre d'années au 01/09/17 :

Autorité parentale conjointe / Enfants à charge⁷ - nombre :

Mutation simultanée⁵ / Situation de parent isolé.e⁷

⁵ Date du mariage/PACS :

⁶ Lieu de résidence personnelle du.de la conjoint.e :

Lieu de résidence professionnelle du.de la conjoint.e :

⁷ Nb d'enfants de moins de 20 ans au 31/08/18 :

Postes spécifiques académiques ? (si oui préciser les vœux concernés) :

VŒUX : (pour chaque vœu, préciser si : * (« tout type de poste »), lycée, collège)

1	16
2	17
3	18
4	19
5	20
6	21
7	22
8	23
9	24
10	25
11	26
12	27
13	28
14	29
15	30

² entourer ou mettre en gras la mention exacte ; ³ plusieurs mentions possibles ; ⁴ si une mention exacte

Vous pouvez calculer vos points. A l'aide du récapitulatif de votre saisie, nous les vérifierons vœu par vœu.			points
SITUATION ADMINISTRATIVE			
* Ancienneté de service (pour tout type de vœu) - échelon au 01/09/17 :			
- Classe normale : 7 pts par échelon (minimum 14 pts) ; Hors classe : 56 pts + 7 pts par échelon ; Classe exceptionnelle : 77 pts + 7 pts par échelon ;		
* Ancienneté dans le poste actuel (pour tout type de vœu) :		
- Titulaire : 10 pts par an + 25 pts par tranche de 4 ans (Stagiaire ex-titulaire : ajouter une année à l'ancienneté acquise dans le dernier poste occupé (même en cas de prolongation de stage) ; agent.e en détachement sur autorisation ou changeant définitivement de discipline : cumul de l'ancienneté acquise pendant le détachement ou la mise en situation et de l'ancienneté du dernier poste occupé dans le corps ou la discipline d'origine)		
- TZR : + 20 pts par an + 20 pts par tranche de 4 ans dans la même ZR		
* Stagiaires ex contractuel.le.s (enseignant.e du 1 ^{er} ou 2 nd degré public, COP, psy-EN, CPE, MAGE, AED, AESH, EAP, contractuel.le CFA) : 100 pts pour un classement jusqu'au 3 ^e échelon, 115 pts pour le 4 ^e échelon, 130 pts à partir du 5 ^e échelon, pour vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)		
* Stabilisation TZR : 70 pts pour vœu * DEP de sa ZR (°) ou * DEP de son établissement d'exercice pour au moins 3 mois en 17/18 (°)		
* Agrégé.e.s : 90 pts pour tout type de vœu portant sur des lycées (ETAB lycée ou vœu typé 1) si discipline enseignée en lycée et en collège		
* Agrégé.e hors-classe : 63 pts + 7 pts par échelon ; 98 pts si au 4 ^e échelon depuis au minimum le 01/09/15		
* Mobilité disciplinaire et fonctionnelle : après 3 ans de service effectif, 30 pts pour vœux * COM, GEO, ZRE (°) ; 90 pts pour vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)		
* Réintégration : 1000 pts pour vœux * DEP correspondant à l'affectation précédente, ACA (°) ; pour ex-TZR : ZRD correspondant à ZR précédente, ZRA (°)		
* Changement définitif de corps suite à un détachement sur autorisation ou à un détachement de droit sans possibilité de maintien dans le poste : 1000 pts pour vœux * DEP correspondant à l'affectation précédente, ACA, ZRD ou ZRA (°) (ATTENTION : vœu DEP obligatoirement avant vœu ZRD) ; reconduction si pas réintégré.e dans ancien département ou ZR		
* Changement définitif de discipline : 1000 pts pour vœu ancien établissement ; pour vœux * COM, GEO, DEP, ZRD de l'affectation précédente (°) ; pour vœu * ACA (°) (ATTENTION : vœu DEP obligatoirement avant vœu ZRD)		
* Vœu préférentiel départemental : 20 pts par an à partir de la 2 ^e demande pour vœu * DEP identifié à la 1 ^e demande		
SITUATION FAMILIALE			
* Mutation simultanée de conjoint.e.s (2 stagiaires ou 2 titulaires) : 80 pts pour vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)		
* Rapprochement de conjoint.e (mariage ou PACS au + tard le 31/08/17, ou enfant reconnu par les 2 parents, ou enfant à naître reconnu par anticipation au + tard le 11/05/18) ou autorité parentale conjointe d'enfants de 20 ans ou moins au 31/08/18 : 90,2 pts sur vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°) ; 30,2 pts sur vœux * COM, GPT, ZRE (°) (ATTENTION : 1 ^{er} vœu COM obligatoirement dans 1 ^{er} vœu DEP)		
+ Enfants à charge de moins de 20 ans au 31/08/18 : + 100 pts par enfant sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRE, ZRD (°)		
+ Séparation de conjoint.e.s : 100 pts pour 1 an de séparation, 150 pts pour 2 ans, 250 pts pour 3 ans, 350 pts pour 4 ans ; 450 pts pour 5 ans et + (au moins 6 mois de séparation pour chaque année de séparation demandée) (ATTENTION : pas pour mutation simultanée) sur vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)		
* Situation de parent isolé.e d'enfant(s) de moins de 20 ans au 31/08/18 : 130 pts sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRE, ZRD, ZRA (°) si vœux améliorant la condition de vie de l'enfant (facilité de garde, proximité de la famille...)		
TYPE D'ETABLISSEMENT			
* Mesure de carte scolaire : 1500 pts sur : vœu ancien établissement ou ZR (obligatoire) ; vœux * COM, DEP, ZRD du poste supprimé (°) (ATTENTION : vœu DEP obligatoirement avant vœu ZRD) ; vœu * ACA ; + 0,5 pts si plusieurs mesures de carte scolaire		
* Collèges ou écoles REP+ et REP : 320 pts si au moins 5 ans d'exercice effectif et continu dans le même collège ou école en REP+ ; 160 pts si au moins 5 ans d'exercice effectif et continu dans le même collège ou école en REP (exception si mesure de carte scolaire dans établissement de même classement) ; sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)		
* Lycées ex APV : années d'exercice effectif et continu dans le même lycée : 1 an : 40 points / 2 ans : 80 points / 3 ans : 120 points / 4 ans : 180 points / 5 à 7 ans : 240 points / 8 ans et + : 320 pts ; sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)		
+ Lycée ex APV qui appartenait au programme ECLAIR : + 100 pts sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)		
* EREA si au moins 5 ans d'exercice effectif et continu : 150 pts sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)		
SITUATIONS PARTICULIERES			
* Handicap ou conjoint.e handicapé.e (tout type de vœu) : 1000 ou 100 pts selon avis médical et si amélioration des conditions de vie sur certains vœux ; décision prise lors du Groupe de Travail prévu les 12-13/04/18		
* BOE : 100 pts sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRD, ZRA (non-cumulable avec bonification au titre du handicap)		
* Sportif.ve de haut niveau affecté à titre provisoire dans l'Académie : 50 pts par année d'affectation provisoire pendant 4 ans sur vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)		
TOTAL			
Vœu(x) n°.....	Vœu(x) n°.....	Vœu(x) n°.....	Pour le total, merci de regrouper ci-contre par vœux (ex : vœux 1 à 5....)
Vœu(x) n°.....	Vœu(x) n°.....	Vœu(x) n°.....	
Vœu(x) n°.....	Vœu(x) n°.....	Vœu(x) n°.....	
Vœu(x) n°.....	Vœu(x) n°.....	Vœu(x) n°.....	
Vœu(x) n°.....	Vœu(x) n°.....	Vœu(x) n°.....	

Petit glossaire : * : tout type de poste (* doit être coché sur SIAM) ; COM : vœu commune ; GEO : vœu groupement de communes ; DEP: vœu département ; ACA : Académie ; ZRE : zone de remplacement "précise" (moins étendue qu'un département) ; ZRD: zone de remplacement départementale ; ZRA : zone de remplacement académique
(°) : bonification également sur vœux typés 1 (lycée) pour les agrégés

Indiquez ci-dessous toute information que vous jugerez utile, ce que vous souhaitez le plus, redoutez le plus, ce qui serait vraiment insupportable, les moyens de transport dont vous disposez ou pas, des difficultés particulières...